

Contact: John Phelan: +32 (0) 2 789 24 01
Date: 28/01/2011
Référence: PR 002/2011

28 Janvier 2011 : Journée européenne de la protection des données: les consommateurs en ligne pas suffisamment sur leurs gardes?

68% des Européens¹ se soucient de la protection de leurs données personnelles mais 82% des jeunes² internautes ne sont pas conscients de l'utilisation qui est faite de ces informations privées. Dans le contexte de la révision de la directive européenne, cette 5^{ème} journée européenne de la protection des données prend aujourd'hui une signification toute particulière.

La Commission européenne révisé actuellement la directive sur la protection des données pour l'adapter à l'ère numérique. Le BEUC appelle à renforcer les droits fondamentaux des consommateurs en matière de protection des données et de la vie privée au vu des avancées technologiques.

Les services en ligne tels les réseaux sociaux et les moteurs de recherche se fondent sur les technologies de traçage et conduisent dès lors à une prolifération sans précédent des données personnelles. Les consommateurs ne sont le plus souvent pas conscients de l'utilisation qui est faite de leurs données et n'ont de toute façon que très peu de moyen de les contrôler.

Monique Goyens, directrice générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs a déclaré :

« Cette journée de protection des données coïncide avec la révision de la législation européenne à un moment décisif. Elle doit être l'occasion de rassurer les consommateurs et de leur donner les moyens de contrôler leurs données personnelles en ligne. »

« La plupart des consommateurs ne réalisent pas qu'ils laissent une empreinte numérique et que leurs données sont collectées. Ils ne sont que rarement informés de l'utilisation de celles-ci. De nombreuses mesures peuvent être prises pour améliorer la protection des données : des initiatives telles que le renforcement des principes de transparence et de minimisation des données, l'établissement des règles de responsabilité commune entre les divers opérateurs (annonceurs, fournisseurs internet, gestionnaires de réseaux sociaux, moteurs de recherche) la mise en place de technologies protectrices de la vie privée, n'en constituent que quelques exemples. Nous appelons la Commission à donner priorité à la protection de la vie privée des consommateurs dans l'ère numérique et à proposer les changements réglementaires qui permettent de maximiser cette protection. »
FIN

Cliquez sur le logo ci-dessous pour lire la réponse officielle du BEUC à la Commission européenne



BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 (0)2 789 24 01 - press@beuc.eu

Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu

¹ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_225_en.pdf Eurobaromètre, Février 2008 (Flash Eurobaromètre 225)

² Rapport scientifique 'Young People and Emerging Digital Services', 2009:
<http://ipts.jrc.ec.europa.eu/publications/pub.cfm?id=2119>